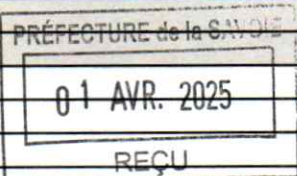


L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 12 mars 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian	X				
DUMAZ Gérard	X				
DUMAZ Régis	X				
FABRE Maryse	X				
FERRARI Marcel	X				
FERRARI Sandra	X				
GALENE Pierre-Damien		X			
GENNARO Alexandre	X				
GINOLLIN Pascal	X				
LEOUTRE Jean-Marc		X			
MIGUET Vincent	X				
PIERRETON Christophe	X				
REPENTIN Thierry		X			
TICHKIEWITCH Serge		X			
TRAHAND Cécile	X				
TURNAR Alexandra		X			
VANIN Gaëtan	X				
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X				
CARACO Alain					
REGAIRAZ Michel					

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à	
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à	
TICHKIEWITCH Serge	GINOLLIN Pascal	
GALENE Pierre-Damien	MIGUET Vincent	
REPENTIN Thierry	TRAHAND Cécile	

Secrétaire de séance : DUMAZ Gérard

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	13	16

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ (26700) *(compétences optionnelles)*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 07-25-C du 5 mars 2025 actant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril, la Présidente donne lecture du budget alpin Aillons Margérian, élaboré et arrêté ce jour conformément au rapport de synthèse joint en annexe.

La Présidente expose au Conseil les conditions de préparation des budgets primitifs qui présentent, tant en dépenses qu'en recettes (sections de Fonctionnement/Exploitation et d'Investissement), un total de :

budget Alpin Aillons Margérian	1 063 747.26 €
section de fonctionnement	527 866.29 €
section d'investissement	535 880.97 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité :

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget alpin Aillons Margériaz (26700) arrêté conformément au rapport de synthèse joint en annexe.

Fait à Aix les Bains, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance

Gerard DUNAZ



Votants : 16
Pour : 15
Contre : 0
Abstention (s) : 1
Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

